

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ:

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joachim statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ: 17, rue Blondelle (lot 5 175 047), Saint-Joachim.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE: Dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 175 047. La largeur du lot sur la ligne avant est de 13,94 mètres, tandis que les dispositions du règlement de zonage 235-95 stipulent une largeur minimale de 18 mètres pour un lot.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire 5 août 2024 à l'hôtel de ville de Saint-Joachim à 19 h 30.

Donné à Saint-Joachim, ce 18e jour du mois de juillet 2024.

Hugues Jacob

Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Joachim, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public en date du 18 juillet 2024 aux endroits prévus par le règlement 433-2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 18e jour du mois de juillet 2024.

Hugues Jacob

Directeur général et greffier-trésorier